



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Octobre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, M. Olivier LEBRUN M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Véronique BANULS
M. Jean Roch GAILLET
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,
M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI)

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2008.10.09 : Modification du Programme Local de l'Habitat afin d'intégrer la commune de Bois d'Arcy.

- M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le 21 février 2006, le conseil communautaire a approuvé le programme local de l'habitat (PLH). Celui-ci fixe les objectifs de construction de logements et d'amélioration du parc existant sur la période 2006-2011.

En 2007, la commune de Bois d'Arcy a rejoint la communauté de communes Versailles Grand Parc.

Le programme local de l'habitat doit intégrer cette nouvelle commune.

Conformément à l'article L302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, une simple modification dudit document est nécessaire puisque "(...) le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale est étendu à une commune (...) représentant moins du cinquième de la population totale de l'établissement au terme de cette extension de périmètre".

Ainsi, suite à un diagnostic, des objectifs de production ont été définis pour la commune de Bois d'Arcy et validés par le bureau municipal, le 10 juin 2008. Ils ne modifient pas les objectifs des autres communes.

En application de l'article L302-2, le projet de modification a été transmis le 23 juin 2008, pour avis, au représentant de l'Etat et aux personnes morales associées qui disposaient d'un délai de deux mois pour formuler une réponse.

Les services de l'Etat ayant émis un avis favorable en date du 1^{er} aout 2008, il est proposé d'approuver la modification du programme local de l'habitat.

Les objectifs du PLH avec la commune de Bois d'Arcy

Objectifs PLH 2006/2011 En Igt/an	Construction neuve en logement/an			Acquisition- Amélioration (Lgt locatif social et intermédiaire)
	dt logement locatif social	dt logement en accession et locatif privé	Total construction neuve	
Bièvres	5	10	15	5
Buc	6	13	19	5
Fontenay-le-Fleury	22	53	75	7
Jouy-en-Josas	12	23	35	5
Les Loges-en-Josas	2	4	6	4
Rocquencourt	9	16	25	3
Saint-Cyr l'Ecole	5	125	130	0
Toussus-le-Noble	6	14	20	0
Versailles	105	180	285	47
Viroflay	28	42	70	14
Grand Parc hors Bois d'Arcy	200 Igt/an	480 Igt/an	680 Igt/an	90 Igt/an

Bois d'Arcy (objectifs 2007/2011)	95	125	220	0
Grand Parc avec Bois d'Arcy 2007/2011	295 Igt/an	605 Igt/an	900 Igt/an	90 Igt/an

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *Décide d'approuver la modification du programme local de l'habitat afin d'intégrer la commune de Bois d'Arcy.*

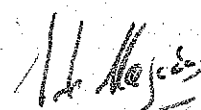
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles